

Validation totale

Vous obtenez votre diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle

Validation partielle

Vous validez un ou plusieurs Domaines ou Blocs de compétences.

Vous bénéficiez d'un entretien post-jury avec votre architecte de parcours pour envisager la suite du parcours (hors financement France VAE)

Non validation

Vous ne validez aucun DC ou bloc de compétences.

Vous bénéficiez d'un entretien post-jury avec votre architecte de parcours pour envisager la suite du parcours (hors financement France VAE)